

Objectifs de formation du personnel spécialisé dans les institutions pour personnes en situation de handicap

But

Les présents objectifs concrétisent les principes de la politique de formation d'INSOS Suisse et de CURAVIVA Suisse axés sur la Charte Qualité de vie et le concept de qualité de vie. Leur message essentiel commun est le suivant: les préoccupations des personnes en situation de handicap, ainsi que leurs compétences individuelles et leurs projets de vie, sont au cœur de l'assistance à ces personnes et, par conséquent, de la formation initiale et continue du personnel spécialisé. Le personnel spécialisé considère son propre travail comme une prestation fournie aux personnes en situation de handicap dans le cadre d'un partenariat.

En formulant ces objectifs, les associations définissent un cadre de référence clair pour les efforts de toute la branche en matière de politique de formation. Celui-ci s'adresse aux institutions elles-mêmes, mais aussi aux autorités publiques qui financent les formations, aux prestataires de formation et aux organisations faîtières nationales du monde du travail. Les actrices et les acteurs des deux associations (institutions membres, représentant(e)s auprès des comités de formation et bureaux) s'engagent à tous les niveaux pour la mise en œuvre des objectifs formulés. Pour ce faire, les besoins régionaux (linguistiques), les directives cantonales et les différentes conditions préalables dans les institutions doivent être pris en compte.

Les institutions poursuivent les objectifs suivants:

- L'ensemble du personnel spécialisé est qualifié pour satisfaire aux tâches et aux fonctions qui lui sont assignées ou suit actuellement une formation appropriée. Parallèlement, des places de stage et des emplois sont disponibles pour les personnes qui se réorientent professionnellement.
- En l'absence des qualifications requises, les institutions veillent à ce que le personnel concerné entame une formation de reconversion professionnelle à moyen terme.
- Chaque institution définit les formations, niveaux de formation et combinaisons de formations nécessaires sur la base des besoins d'assistance des client(e)s et de ses offres. En règle générale, les équipes sont composées de manière interdisciplinaire.
- Chaque institution dispose d'un concept de développement du personnel, qui met en avant les besoins institutionnels et individuels de formation.
- Dans le cadre de leurs possibilités, les institutions assument une responsabilité en matière de formation pour la branche: elles offrent des places de formation avec un accompagnement spécialisé approprié et mettent les ressources nécessaires à disposition.
- La mission d'une institution en matière de formation implique également son engagement dans la politique de formation d'une manière générale (développement de la formation, collaboration dans des comités de formation au nom de l'association, intervention d'expert(e)s lors d'examens, etc.)
- Les institutions mettent à disposition les ressources nécessaires pour la formation de base ou continue de son personnel dans le cadre du budget accepté.
- Les institutions soutiennent l'évolution de carrière de leur personnel et créent des conditions de travail favorisant la formation initiale et continue.

Face aux autorités publiques (assurances sociales, cantons, communes – ci-après « les mandants »), INSOS Suisse et CURAVIVA Suisse poursuivent les objectifs suivants:

- Les mandants reconnaissent la mission de formation des institutions pour leur personnel spécialisé et en tiennent compte dans le paiement de la prestation.
- Les mandants reconnaissent que des prestations appropriées et une formation de qualité des personnes en situation de handicap ne peuvent être garantis que par un personnel

spécialisé formé de manière adaptée: le besoin d'accompagnement, la dotation en personnel et la qualification du personnel doivent être en adéquation.

Face aux prestataires de formation, INSOS Suisse et CURAVIVA Suisse poursuivent les objectifs suivants:

- Les formations de base et continues s'orientent sur le développement de vastes compétences opérationnelles (compétences personnelles, sociales, méthodologiques et spécialisées). Il faut veiller ici à accorder suffisamment d'importance aux compétences personnelles.
- Les prestataires de formation et les personnels des institutions travaillent ensemble dans le cadre d'une coopération entre les sites de formation.
- Les prestataires de formation proposent des formations qui préparent les étudiants/es ou apprentis non seulement à l'accompagnement quotidien des personnes en situation de handicap, mais aussi, en fonction des niveaux, aux tâches spécifiques des différentes institutions. Les prestataires de formation intègrent les associations de branche au développement de formations initiales et continues orientées vers la pratique.
- Les personnes qui se réorientent professionnellement représentent une ressource importante et intéressante en personnel. Les prestataires de formation développent des offres appropriées pour les formations nécessaires.
- La perméabilité entre les différents niveaux de formation est toujours assurée.
- Les prestataires de formation tiennent compte des évolutions actuelles et des tendances futures dans le domaine spécialisé concerné et proposent des formations continues appropriées.
- La SPAS (plate-forme suisse des formations dans le domaine social) et la SASSA (conférence spécialisée des hautes écoles suisses de travail social) encouragent le dialogue avec les associations de branche au niveau de toutes les écoles et tiennent compte de l'évolution actuelle de la branche.
- Grâce à leurs recherches orientées vers la pratique, les hautes écoles spécialisées favorisent le développement de la formation professionnelle et le perfectionnement des prestations proposées aux personnes en situation de handicap.

Dans les organisations faïtières nationales du monde du travail SAVOIRSOCIAL et OrTra Santé, INSOS Suisse et CURAVIVA Suisse poursuivent les objectifs suivants:

- Les organisations faïtières nationales s'engagent pour des profils professionnels et de qualification clairement définis dans la formation professionnelle initiale et supérieure, ainsi que pour leur mise à jour régulière.
- Dans les plans de formation et les plans d'étude cadres, une grande importance est accordée au développement des compétences personnelles. Celles-ci sont – parallèlement aux compétences professionnelles et méthodologiques – une condition préalable pour une approche relationnelle pertinente, pour la capacité de réflexion et par conséquent pour les compétences opérationnelles requises dans la pratique.
- Les organisations faïtières nationales veillent au développement permanent de la qualité dans la formation initiale.
- Les organisations faïtières nationales aident les institutions dans leur recherche de personnel spécialisé adapté, par le biais d'une promotion des professions à un plus large niveau.

Les objectifs ont été discutés de manière approfondie dans les deux associations et adoptés par le comité central d'INSOS Suisse et la conférence spécialisée Adultes en situation de handicap de CURAVIVA Suisse.

Berne, décembre 2014